



FESTIVAL DU FILM PROFESSIONNEL DE DRONE®

16/17 SEPTEMBRE 2016

NANTES

Contenu

| | |
|---|---|
| Article 1 : Objectifs du Festival | 2 |
| Article 2 : Société organisatrice | 2 |
| Article 3 : Participants et partenaires | 2 |
| Article 4 : Catégories | 2 |
| Article 5 : Personnes pouvant participer | 2 |
| Article 6 : Conditions de participation | 2 |
| Article 7 : Modalités de participation et sélection | 3 |
| Article 8 : Dossier de participation | 3 |
| Article 9 : Caractéristiques du film | 3 |
| Article 10 : Droits de participation | 4 |
| Articles 11 : Dates & Retro planning | 4 |
| Articles 12 : Composition du jury / Désignation des lauréats | 4 |
| Articles 13 : Remise des prix | 4 |
| Articles 14 : Présentation des films | 4 |
| Article 15 : Confidentialité/Propriété intellectuelle/Communication | 4 |
| Article 16 : Interruption/Prolongation/Modification | 5 |
| Article 17 : Réclamation | 5 |

Article 1 : Objectifs du Festival

Le Festival du Film Professionnel de Drone[®] est le premier événement européen dédié à l'utilisation exclusive de drone dans l'art cinématographique. Le festival a pour objectifs :

- De valoriser la production cinématographique utilisatrice de drone par la remise de prix,
- De soutenir les œuvres qui allient innovation et technique dans la pratique du cinéma et de la prise de vue,
- De promouvoir les exigences esthétiques affirmées dans les réalisations,
- De réunir les cinéastes passionnés de vues aériennes,
- De créer l'évènement de référence de la filière favorisant la relation entre professionnels du drone, réalisateurs et producteurs,
- De faire valoir les capacités des drones et les domaines d'application immenses qu'offrent ces appareils pour le 7^{ème} art,
- De permettre au grand public de visionner les films sélectionnés et de le sensibiliser à l'utilisation de drone dans l'art cinématographique.

Article 2 : Société organisatrice

Le Festival du Film Professionnel du Drone[®] est organisé par Exponentes, producteur et organisateur du Drone Expérience Festival[®], qui se tiendra du 16 au 17 septembre 2016.

Article 3 : Participants et partenaires

Les entreprises sélectionnées au Festival figureront dans les documents de communication et de publication du concours. Elles seront citées lors de la cérémonie de remise des prix.

Article 4 : Catégories

Le festival est organisé selon cinq catégories :

Catégories

- Architecture
- Nature / Documentaire
- Sport
- Voyage/ tourisme
- Institutionnel/Publicitaire/Entreprise/Bande démo/Showreel

Article 5 : Personnes pouvant participer

Toute personne physique, morale ou groupe de personnes peut participer au festival dans le respect du présent règlement et dans la perspective de l'article 1 du périmètre défini à l'article 4.

Article 6 : Conditions de participation

Les films soumis devront avoir fait l'usage de drones et avoir été réalisé dans les règles de l'art et selon le respect des législations en vigueur sur le(s) lieu(x) de la prise de vue. L'autorisation accordée pour les besoins du film par la DGAC devra être fournie. Dans le cas d'images tournées à l'étranger il sera nécessaire de préciser l'origine géographique des lieux de tournage des images.

Aucune candidature impliquant l'usage d'images à caractère pédophile, pornographique, incitant à la haine, ne sera acceptée.

Article 7 : Modalités de participation et sélection

Le candidat peut présenter 2 films. Il proposera les catégories dans lesquelles il souhaite concourir. Le jury pourra requalifier les propositions de catégorie formulé par le candidat.

Les films candidats seront sélectionnés par un comité de sélection désigné par les organisateurs. Pour être mis en compétition au Festival les films seront évalués selon les critères suivants : qualité de l'image, qualité de la photographie, qualité de réalisation, qualité de mise en œuvre.

Les films non sélectionnés seront hors compétition.

Article 8 : Dossier de participation

Une inscription est valide et complète lorsque le Festival reçoit le dvd ou le lien de téléchargement dudit film ainsi que les éléments suivants, rédigés en langue française :

Le dossier de participation est constitué des éléments suivants :

- La fiche d'inscription :
 - o Le nom porté par le film candidat
 - o A titre informatif si le film candidat est issu d'un film/documentaire/émission, le nom exact du projet global, année de production, durée et format, nom du réalisateur, son contact mail et téléphonique.
 - o Le nom de la société de production, le nom du producteur, son contact mail et téléphonique.
- Une présentation* avec un synopsis du film en français n'excédant pas une dizaine de lignes,
- 2 à 4 photos (300 dpi minimum) représentatives du film et accompagnées du copyright correspondant**,
- Un lien web pour le teaser du film (youtube, vimeo, dailymotion...),
- Le fichier informatiques en full HD (envoyé via wetransfer par exemple) ou un disque DVD Blu-Ray.

Le dossier de participation peut être transmis :

- En ligne sur le site internet du Festival : rubrique «Inscription et règlement».
- Par l'envoi du dossier par mail à l'adresse : ml.bonnet@exponantes.com
- Par courrier à l'adresse :

Exponantes – Drone Expérience Festival©
Parc des Expositions
Route de Saint-Joseph
44300 Nantes

** pour les besoins du programme du Festival et site internet.*

*** La publication de ces photos sera considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins exclusifs du Festival (tous lieux, supports de diffusion, réseaux sociaux liés à la diffusion, à la communication et à la promotion du Festival)*

Article 9 : Caractéristiques du film

La durée maximum devra être de 7 minutes avec au minimum 50% minutes de captation par drone

La date du film de production ou réalisation devra être postérieure au 1^{er} janvier 2014.

Les supports acceptés pour sont les suivants : fichier informatique ou DVD Blu Ray

Ces supports serviront pour le jury et la projection et seuls seront acceptées des fichiers en parfait état de projection.

Les caractéristiques techniques du film devront respectées les critères suivants : 25 images/seconde - Balayage Progressif - Débit 30Mo/s - Taux d'échantillonnage audio 48 kHz

Article 10 : Droits de participation

La participation au Festival du Film Professionnel de Drone est gratuite et ouverte aux exposants et au non exposant du Drone Expérience Festival.

Articles 11 : Dates & Retro planning

Les candidatures et les supports de diffusion des films candidats pour l'édition 2016 doivent parvenir au plus tard pour le 30 juin à l'organisation

| | |
|----------------|----------------------------|
| 06 avril : | Ouverture des candidatures |
| 30 juin: | Clôture des candidatures |
| 27 juillet : | Notification de sélection |
| 17 Septembre : | Remise des prix |

Articles 12 : Composition du jury / Désignation des lauréats

Le jury du Festival est composé d'un président et de 6 membres nommés. Les jurés sont choisis selon leurs profils, leurs compétences en lien avec la thématique. Profil : spécialiste de l'image, chef opérateur, réalisateur, journaliste. Les noms des jurés seront communiqués ultérieurement.

Un juré ne peut pas participer au festival. Le Festival du Film récompensera les meilleures réalisations pour chaque catégorie citée dans l'article 4 et selon l'article 1.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de récompense à une catégorie ou thématique en cas de projet insuffisant. Le jury pourra remettre en complément Le Grand Prix du Festival - Le Prix Coup de Cœur du jury.

Les lauréats s'engagent à faire mention de leur prix reçu, dans le cadre Festival du Film Professionnel du Drone®, dans leur communication une fois la remise des prix effectuée.

Articles 13 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu en public le samedi 17 septembre à 17h. **Votre présence est obligatoire.**

Pour assurer une grande visibilité aux films lauréats une signalétique spécifique leur sera remise.

Les résultats du festival seront publiés à l'ensemble des médias en avant-première.

Les films nominés seront communiqués à la presse généraliste et spécialisée.

La remise des prix et l'annonce des gagnants se feront simultanément :

Le 17 septembre 2016 à 17h

sur le plateau du Drone Expérience Festival en présence du public, de la presse spécialisée et de la PQR.

| |
|--|
| <p>Les lauréats et les sélectionnés s'engagent formellement à participer à la remise des prix Sans présence d'un représentant légal, le prix sera alors délivré à l'entreprise suivante</p> |
|--|

Articles 14 : Présentation des films

Les candidats garantissent aux organisateurs du Festival d'être détenteurs de tous les droits nécessaires et cèdent, pendant la durée du festival aux organisateurs du festival et de la manifestation, les droits de diffusion, communication, d'exposition, de publication de leurs œuvres ou extraits, y compris pour les non lauréats.

Article 15 : Confidentialité/Propriété intellectuelle/Communication

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de ce festival s'engagent à ne pas divulguer les informations relatives à ceux-ci avant la décision du jury.

Tous les documents reçus seront conservés par le Festival pour ses archives et pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du Festival et par les organes de presse qui en feront la demande, pour la diffusion sur des plateformes de visionnage en accès libre et ce sans aucune contrepartie pour les ayants droits.
Le participant déclare avoir l'autorisation d'exploitation des images par le donneur d'ordre.

Article 16 : Interruption/Prolongation/Modification

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables, ni d'éventuels changements de calendrier, ni de l'interruption éventuelle du festival pour quelque motif que ce soit.

La participation au Festival du Film Professionnel de Drone implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, Exponentes a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.

Article 17 : Réclamation

Toute réclamation sur le déroulement du concours et/ou son palmarès sera à adresser par courrier exclusivement et à l'issu du salon, à Festival du Film Professionnel de Drone, Marie-Laure Bonnet, Exponentes, Parc des Expositions, route de Saint Joseph, 44300 Nantes.